

PROJET ASSOCIATIF PARRAINONS!45 (P!45) **Validé lors de l'AG du 25/01/2025**

Parrainons ! 45 est une association loi 1901, d'éducation populaire, créée par l'assemblée générale constitutive du 20 décembre 2018. Plusieurs personnes impliquées dans les mouvements familiaux et plus particulièrement dans le réseau des Maisons Familiales Rurales ont été réunies par l'UDAF du Loiret, pour constituer le premier Conseil d'Administration de l'association. Au sein de ce conseil, une réflexion s'est engagée sur la situation des mineurs non accompagnés qui, en tant qu'enfants et isolés, pouvaient bénéficier de la présence d'un adulte bienveillant les accompagnant dans la construction de leur vie d'adulte (ce qui est la définition même du parrainage de proximité). Nous pouvons dire aujourd'hui que ce fut un élément fondateur de l'association, élément qui a pris sa pleine mesure lorsque la première convention a été signée en 2021 entre P !45 et la Protection de l'Enfance et que le parrainage s'est ouvert à tous les enfants pris en charge par la Protection de l'enfance.

1- NOS VALEURS

Le Décret n° 2024-118 du 16 février 2024 définit ainsi le parrainage de proximité « Art. D. 221-27 : Le parrainage...a pour finalité l'instauration, par des temps partagés et réguliers, d'un lien affectif et d'une relation de confiance entre un enfant pris en charge en application de l'article L. 222-5 et un ou plusieurs parrains ou marraines »

L'association Parrainons !45 (P !45) a construit son action de parrainage autour de 3 valeurs :

Solidarité car il s'agit de ne pas rester étranger à ce qui existe autour de soi, de se sentir concerné par la situation de ces enfants isolés et surtout d'agir en conséquence.

Fraternité car c'est elle qui, par l'ouverture à l'Autre qu'elle porte, permet que se rencontrent l'enfant/jeune et la/le marraines/parrains et que chacun reçoive l'autre tel que son chemin de vie l'a façonné . L'essence du parrainage est cette rencontre entre deux personnes qui choisissent toutes d'eux d'ouvrir une place dans leur vie à l'autre. Le parrainage peut alors se mettre en place, sous la forme d'une construction progressive et patiente du lien.

Citoyenneté car les liens ainsi construits inscrivent tant les marraines/parrains que les filleuls dans une société où les individus sont engagés et acteurs et où chacun trouve une place à part entière. Il s'agit d'une démarche choisie d'entr'aide, de respect de l'autre, de tolérance et de bienveillance, qui engendre une Liberté d'être (de par l'acceptation des différences) , une Egalité dans le lien (sans statut de victime ni de sauveur) et une Fraternité dans la relation.



2- NOTRE FINALITE : **DONNER AUX ENFANTS UNE CHANCE DE POUVOIR CONSTRUIRE LEUR VIE**

En tant qu'**action de partage et d'engagement**, le parrainage s'inscrit dans un temps long, celui de la pérennité du lien de parrainage construit entre filleul(e)s et marraines/parrains, mais aussi temps long de la transformation induite par ce lien sur leurs vies et leur environnement.

Notre premier objectif est d'agir au présent : L'ambition de notre action est en premier lieu d'accompagner les filleuls et les marraines /parrains dans la CONSTRUCTION DE LEUR LIEN qui permettra :

- aux filleuls d'accéder à une vie d'adulte en tant qu'acteur dans la société, grâce l'ouverture sociale que le parrainage leur offre
- aux marraines/parrains de vivre pleinement leur engagement au bénéfice de l'enfant/jeune.

Notre deuxième objectif est de permettre aux enfants de se projeter dans l'avenir.

L'instauration du parrainage transforme littéralement tant les vies des filleuls(e) que celle des marraines/parrains

- pour les premiers, avoir quelqu'un à leur côtés leur permet d'envisager leur futur plus sereinement,
- pour les deuxièmes pouvoir agir leur permet d'aller vers une action de construction et d'acteur dans la société

Notre troisième objectif est sociétal :

En effet ces liens, parce qu'ils entremêlent des chemins de vie qui, sans le parrainage, ne se seraient pas croisés, et parce qu'ils impulsent une nouvelle direction à des vies, ont forcément des répercussions sur la construction quotidienne de la société.

Ainsi notre ambition à long terme est :

- de participer à maintenir vivant un réseau de solidarité et d'entraide face aux difficultés de la vie basées sur le partage de connaissances, d'expériences et de cultures grâce à la construction de liens transculturels et trans sociaux
- de développer une trame propice à l'épanouissement de la citoyenneté chez les filleul(e)s et les marraines/parrains
- de valoriser le bénévolat en tant qu'engagement citoyen car mû par l'implication directe de l'individu dans des actions répondant aux valeurs qui le portent.

3- NOS MOYENS

Aujourd'hui , la réalisation de nos actions est possible grâce :

- à nos interactions avec les référents de la protection de l'enfance qui sont garants de l'intérêt de l'enfant et de l'inscription du parrainage dans son projet de vie ,
- au bénévolat de nos membres qui assurent les rencontres et le suivi du processus de parrainage ; la force principale de l'association est l'engagement de bénévoles efficaces, qui au fil des années ont su se doter de stratégies de mise en œuvre du parrainage
- à la force de notre réseau de partenaires (UDAF, UNAF) qui nous permet d'interagir localement et de bénéficier de l'expérience du réseau national du parrainage de proximité.
- à la mutualisation de nos compétences avec l'ADEPAPE, pour l'accompagnement des jeunes majeurs.
- Aux subventions allouées majoritairement par le conseil départemental

Demain, nous aurons besoin d'autres moyens visant à :

1) SUSCITER DE NOUVELLES CANDIDATURES DE MARRAINES ET PARRAINS EN REPONSE AUX BESOINS EXPRIMES PAR LES REFERENTS :

- a. il nous faudra pour cela performer la communication sur des supports plus variés
- b. bénéficier de l'expérience du service de communication du Conseil départemental

2) PÉRENNISER LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

- a. Préserver le bénévolat et la sécurité du suivi des dossiers par l'embauche d'une salariée à temps partiel
- b. Préserver la sécurité des enfants via l'accompagnement du parrainage par un professionnel (psychologue)
- c. Accompagner la formation de nouveaux dirigeants pour pouvoir renouveler les organes dirigeants.
- d. Pérenniser et diversifier les financements pour se fixer des objectifs réalisables dans le temps

3) -ENRICHIR NOS PRATIQUES :

- a. Continuer dans l'auto-évaluation de nos pratiques (réunions trimestrielles de retour d'expérience, Groupes de parole)
- b. Continuer à être attentifs et prendre en considération les retours des marraines/parrains
- c. Echanger avec la Protection de l'Enfance pour bénéficier du retour des référents